



Programme DaziT

Groupe d'accompagnement Economie

Séance 4/2023 (18.12.2023)

Informations actuelles de l'OFDF

I. Emmenegger, directrice a.i., et Marco Benz, chef du domaine de direction Bases, donnent un aperçu oral des affaires en cours au sein de l'OFDF.

Révision de la loi sur les douanes

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a terminé l'examen détaillé de la nouvelle loi sur les douanes. Lors du vote global, elle a approuvé les trois projets et adopté diverses propositions (voir [communiqué de presse du 23.11.2023](#)). En réponse à une question de l'économie : le délai de recours uniforme d'un an fait toujours partie du projet de révision de la loi après cette première phase des délibérations. Le dossier sera vraisemblablement traité par le Conseil national lors de la session de printemps 2024.

Comme expliqué lors de la dernière séance, les travaux menés jusqu'à présent par l'OFDF au niveau des ordonnances seront poursuivis dès qu'une version consolidée de la loi sera disponible. Le « paysage des ordonnances » est vaste : quelque 400 actes législatifs doivent être adaptés (en partie sur le plan formel, p. ex. les définitions, en partie aussi sur le plan matériel). Avant la finalisation des projets d'ordonnance, l'économie sera impliquée pour des clarifications ponctuelles, notamment dans le cadre du groupe de travail Avantages pour les parties à la procédure. Les acteurs économiques auront ensuite l'occasion de prendre formellement position sur les nouvelles ordonnances ou sur les adaptations des ordonnances existantes dans le cadre de la procédure de consultation. Le paquet qui sera soumis à consultation comprend les ordonnances d'exécution de l'OFDF, les ordonnances sur la législation douanière ainsi que les différentes ordonnances sur les redevances. La procédure, y compris les délais, est définie au niveau de l'administration fédérale. Le calendrier concret (notamment le moment de la consultation) dépend de l'évolution des délibérations au niveau de la loi au Parlement.

Passar 1.0 : état des lieux et perspectives

L'OFDF tire un bilan intermédiaire positif après six mois d'exploitation productive de Passar 1.0. Plus d'un million de déclarations du transport ont été saisies via le nouveau système, dont environ 25% au moyen de l'application Activ - tendance à la hausse. Le système est stable. Trois opérations douanières sont actuellement en service productif dans Passar (dont le transit direct, qui s'effectue à 100% dans Passar), deux autres sont actuellement en phase pilote.

La procédure relative à la mise en service de nouvelles opérations commerciales (désignées par « PM » pour processus marchandises, respectivement « WP » en allemand pour Warenprozess) a été optimisée et standardisée. La phase pilote commence toujours par des trajets individuels avec certains fournisseurs de logiciels et entreprises (envois individuels avec préavis), d'abord dans un bureau de douane, puis dans plusieurs bureaux de douane. Après une mise en œuvre réussie, une courte phase de préproduction est ouverte (augmentation du volume des envois, plus de préavis). Enfin, on procède à la validation officielle pour une utilisation productive à grande échelle (tous les fournisseurs de logiciels et toutes les entreprises). La phase pilote est très importante, l'OFDF et l'économie profitent tous deux des expériences faites et contribuent au développement des systèmes. L'OFDF appelle donc les fournisseurs de logiciels et les entreprises à participer activement aux pilotes.

Les premières expériences pilotes avec le PM7 (transit à destination de la Suisse et apurement auprès du Da) sont très positives. Le nombre de trajets pilotes dépasse déjà celui de PM2 (ouverture de l'opération de transit international auprès d'un bureau de douane suisse) et de PM3 (ouverture de l'opération de transit international dans le processus à domicile en tant qu'expéditeur agréé), sans problème notable. Il est prévu de provoquer un trajet avec divergences en accord avec les autorités douanières étrangères afin de tester également ce cas. Un sondage est en cours auprès des fournisseurs de logiciels afin d'étendre le pilote en cours avec le PM7 et de piloter également le PM6 (transit à destination de la Suisse avec apurement auprès d'un bureau de douane suisse.) et le PM8 (transit national). Ces préparatifs permettront d'assurer que le passage des PM6, PM7 et PM8 le 17 mars 2024 se fasse sans heurts. L'objectif reste toujours de mettre le NCTS hors service fin mai 2024.

Passar 2.0 : feuille de route

Après de vastes analyses internes et l'élaboration des bases nécessaires, l'OFDF a établi une procédure pour le développement et la mise en service de Passar 2.0 (importation) et l'a coordonnée avec des représentants de l'économie (comité restreint du groupe de travail Fournisseurs de logiciels, y compris associations économiques). La feuille de route présentée le 18 décembre est le résultat de cette concertation. Elle est considérée par les représentants de l'économie impliqués comme une base ambitieuse mais solide pour les travaux de projet à venir.

L'approche définie pour Passar 2.0 s'inspire directement des expériences faites avec Passar 1.0. L'extension du système au domaine de l'importation se fera en trois étapes. Cet échelonnement permet aux entreprises de passer d'E-dec importation à Passar au moment opportun. Il est dans l'intérêt de toutes les parties concernées que le passage à Passar soit étalé dans le temps. La feuille de route indiquant l'étendue de chacune des trois étapes est publiée sur le [site Internet de l'OFDF](#). Passar 2.1 couvre l'importation standard et est utile en premier lieu aux PME. La majeure partie de l'économie suisse devrait passer à Passar 2.2 : à ce moment-là, l'étendue actuelle d'E-dec sera disponible dans Passar. La troisième étape couvrira les procédures surveillées, qui sont aujourd'hui principalement basées sur le papier.

Passar 2.0 est construit sur Passar 1.0. Environ 80% des systèmes informatiques nécessaires sont déjà en place et peuvent être développés pour Passar 2.0. Les quelque 35 procédures relatives à Passar 2.0 seront regroupées en modules plus importants en vue de la mise en œuvre (pilotes, production).

Le remplacement d'E-dec Web par « Declar » dans l'ePortal commencera à la mi-2024 (MVP Exportation). Declar sera ensuite développé et étendu à l'importation. Les PME seront impliquées pour les tests et les pilotes. Une exploitation parallèle avec E-dec Web est prévue dans un premier temps.

L'exploitation parallèle entre E-dec Import et Passar débutera au T1/2025 et devrait se terminer au T4/2026. A la demande de l'économie, l'exploitation parallèle entre E-dec Export et Passar a été prolongée jusqu'à fin 2025 (jusqu'à présent : mi-2025). Selon la feuille de route, seul Passar sera encore utilisé à partir de novembre 2026 (transit, exportation et importation).

Jusqu'à la version 2.2 de Passar, le droit actuel sera applicable. Si nécessaire, des adaptations ponctuelles seront effectuées au niveau de l'ordonnance (par ex. adaptation des désignations de systèmes). L'art. 42 de la loi sur les douanes offre une certaine marge de manœuvre, par exemple en ce qui concerne la déclaration réduite des marchandises. Pour une introduction généralisée des simplifications, l'entrée en vigueur du nouveau droit ou du droit révisé est toutefois nécessaire. Celle-ci aura probablement lieu avec Passar 2.3 à partir de la mi-2026. Le calendrier dépendra de l'évolution des débats parlementaires. Le nouveau droit ne sera pas mis en œuvre avec une date butoir, mais dans le cadre d'une phase transitoire durant laquelle le principe "ancien système - ancien droit, nouveau système - nouveau droit" s'appliquera. Les différentes étapes de Passar 2.0 seront construites de manière à être compatibles avec le droit en vigueur. Les futures adaptations du système en cas de modification des bases légales correspondront à la pratique actuelle (actualisation, mais pas adaptation fondamentale du système).

La feuille de route Passar 2.0 reflète l'état de la planification au 18 décembre 2023 et peut être actualisée si nécessaire sur la base de nouvelles connaissances. L'étape suivante consistera à établir une planification détaillée pour Passar 2.1. Les planifications détaillées pour Passar 2.2 et 2.3 suivront à une date ultérieure. Des informations plus détaillées sur les différentes étapes seront mises à la disposition des entreprises afin qu'elles puissent décider du moment opportun pour passer à Passar. Actuellement, les entreprises n'ont pas besoin d'agir en ce qui concerne Passar 2.0 (importation). Le passage au Passar pour le transit, puis pour l'exportation, est toujours au centre des préoccupations, conformément au [calendrier convenu](#).

Implication de l'économie / groupes de travail

La collaboration dans tous les groupes de travail est toujours aussi constructive. Le rythme des réunions dépend des thèmes concrets. Dans de nombreux GT, un comité restreint a été constitué pour approfondir certaines questions.

A partir du pool de PME existant, actuellement inactif, 3 à 5 PME seront sélectionnées pour tester la nouvelle application web "Declar" (déclaration de marchandises et de transport) à partir du début de l'année 2024, puis la tester en tant que pilote. Il s'agit avant tout de tester la convivialité de l'interface et de vérifier son adéquation avec la pratique. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur l'exportation. L'OFDF contactera les membres existants du Pool PME. Des informations générales pertinentes pour les PME seront diffusées via les canaux de communication existants, y compris le site web DaziT, la newsletter PME, le forum et le portail ainsi que S-GE.

Deux nouveaux groupes de travail ou possibilités de participation sont créés :

- GT Eau : un pilote d'activation doit avoir lieu l'année prochaine avec les Ports du Rhin.
- Projet pilote de remboursement du CO2 : on recherche 5 à 10 entreprises au maximum, qui déposent déjà des demandes aujourd'hui, pour participer à des tests d'interfaces utilisateurs. Date limite d'inscription : 8 janvier 2024.

La reprise du GT Impôt sur les huiles minérales, qui avait été mis en veilleuse, sera préparée dans le cadre de la planification des prochaines étapes de numérisation dans le domaine des taxes lors du groupe d'accompagnement Economie 1/2024 en février.

Perspectives

Les prochaines séances du groupe d'accompagnement Economie auront lieu aux dates suivantes, de 09h30 à 12h00 : 19.02.2024 (MS Teams), 17.06.2024, 23.09.2024 et 03.12.2024.

Isabelle Emmenegger
Directrice de l'OFDF a.i.

Pour le procès-verbal
Nicolas Rion